

VOS DÉMARCHES D'URBANISME EN LIGNE !

À partir du 1^{er} mars 2022 quelques étapes suffisent ...

1 Je prépare mon dossier

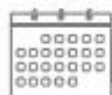
Pour garantir la **qualité** et la **recevabilité** de votre dossier, préparez votre demande en vous rapprochant de votre commune, qui sera à même de vous guider à chaque étape, notamment pour :



Choisir le **formulaire CERFA** adapté à vos travaux.



Éditer l'ensemble des pièces nécessaires à son instruction.



Anticiper votre calendrier de réalisation.

2 Je le dépose en ligne

- > Je crée mon compte sur : www.urbanisme.grandchambery.fr/
- > Je remplis mes documents en **ligne**.
- > Je téléverse les pièces jointes demandées.
- > Je suis l'avancée de ma demande directement en **ligne**.



- Accessible 24h/24h.
- **Plus écologique** car moins d'impression.
- Plus de transparence sur l'avancée du traitement.
- **Plus rapide et économique**, car plus de déplacement et d'envoi de courrier recommandé en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique / crédit photo : freepik.com jcomp / Grand Chambéry